



DESCRIPTIF DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Conseiller Spectacle vivant (Théâtre)
Cadre d'emplois/ catégorie	Filière administrative/culturelle – catégorie A - Attachés territoriaux/ Attachés de conservation du patrimoine
Pole/ direction/ service	Pôle Education Culture/ Direction de la culture / Service culturel
Lieu de travail	Immeuble Echât à Créteil
Positionnement du poste dans l'organigramme	Sous la responsabilité du responsable du spectacle vivant

PRESENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La Direction de la Culture, en fonction des objectifs fixés par le Conseil départemental, met en œuvre la politique culturelle départementale par l'intermédiaire des trois services qui la composent.

- Le MAC VAL
- Le service Culturel
- Le service Archéologie

Dans l'objectif de l'égalité d'accès à la connaissance et l'appropriation par tous les val-de-marnais des œuvres d'art et de l'esprit dans leur diversité, les missions générales du service culturel sont de rechercher, animer et consolider les relations et les partenariats avec les acteurs territoriaux dont l'intervention participe à la vie artistique et culturelle départementale et à son dynamisme.

L'activité du service se décline ainsi autour de missions de conduite de projets, d'observation, d'analyse et d'évaluation des relations partenariales.

Ces missions se traduisent par un soutien financier et logistique aux artistes, aux équipes artistiques et aux acteurs du territoire pour accompagner leurs projets, de leur création à leur diffusion sur le territoire départemental pour une transmission auprès de tous les val-de-marnais.

Dans ce domaine du spectacle vivant, le département accompagne les équipes artistiques dans leur travail de recherche, de création et de diffusion. qu'ils s'agissent des théâtres des villes, des centres nationaux labellisés (CDN¹, CCN², CNCM³, CDCN⁴, Scène nationale⁵). Il soutient le fonctionnement des compagnies professionnelles, des ensembles musicaux pour leur activité de création et leur démarche de rencontre avec les populations. Il apporte également une aide à des projets de création de compagnies, associations et ensembles musicaux confirmés ou en devenir ainsi qu'un soutien aux projets de diffusion musicale.

¹ Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration – Théâtre des Quartiers d'Ivry.

² Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne – Compagnie Käfig

³ Centre National de Création Musicale – La Muse en Circuit

⁴ Centre de Développement Chorégraphique National du Val-de-Marne – La Briqueterie

⁵ Maison des Arts de Créteil et du Val-de-Marne

LA MISSION DU POSTE

Sous la responsabilité du responsable du secteur spectacle vivant, le conseiller Spectacle vivant (Théâtre) contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique départementale en faveur de la création, de la production de la diffusion et de l'accompagnement culturel des arts de la scène.

Il./ Elle joue un rôle clé d'aide à la décision sur les dossiers dont il a la responsabilité. Dans ce cadre, il fait valoir son expertise au regard des enjeux culturels et artistiques. Il participe plus largement à la réflexion sur la politique culturelle.

DOMAINES D'ACTIVITE ET PRINCIPALES ACTIVITES

Les missions de conseiller Spectacle Vivant (Théâtre)

- Connaître, suivre le travail, analyser et évaluer l'activité des partenaires artistiques et culturels relevant du champ d'expertise (Théâtre).
- Rechercher et animer les partenariats avec les professionnels, les institutions et organismes concernés par le champ d'action au plan départemental, régional, national.
- Veiller par l'observation à l'évolution des pratiques professionnelles relevant du champ d'expertise.
- Conseiller, participer et contribuer à la réflexion, à l'élaboration et à la conduite de la politique culturelle. Rendre des notes et des avis argumentés à la demande de la hiérarchie et de l'exécutif. Participer à des réunions de travail dont les réunions de secteur.
- Participer à la définition des modes d'intervention ainsi qu'à l'élaboration du projet de service. Les conduire et être force de proposition pour leur évolution.
- Contribuer à l'élaboration des propositions budgétaires du service et suivre leur exécution.
- Participer à l'élaboration des supports et documents de communication en lien avec les référents communication.

Les missions spécifiques du conseiller spectacle vivant – Théâtre en lien avec les autres conseillers Spectacle Vivant :

- Proposer, mettre en œuvre et évaluer la politique en faveur du théâtre sur le territoire du Val-de-Marne.
- Etablir et pérenniser les relations avec les associations, compagnies et établissements labellisés et conventionnés intervenant dans le domaine du théâtre sur le territoire départemental.
- Suivre et gérer les fonds de soutien aux associations et autres acteurs intervenant dans les domaines du théâtre.
- Etablir des bilans et des états des lieux sur l'activité de tous les acteurs départementaux avec lesquels un partenariat où des relations existent afin de contribuer à apporter une expertise et entretenir une dynamique territoriale et développer la création artistique auprès des publics.

Connaissances	<u>Indispensables à la prise de poste :</u> <ul style="list-style-type: none">- Connaissance et analyse du contexte culturel national, régional, local, professionnel et institutionnel du spectacle vivant, et notamment du théâtre- Connaissance des réseaux et organisations des professionnels du spectacle vivant- Conduite et évaluation d'actions et de projets- Connaissance des enjeux des politiques culturelles
	<u>A acquérir au cours de l'activité :</u> <ul style="list-style-type: none">- Connaissance des collectivités locales

	- Connaissance des finances publiques
Savoirs faire	<u>Indispensables à la prise de poste :</u> -Qualité relationnelle et capacité d'écoute -Capacité de synthèse et d'écriture -Qualité d'anticipation et d'organisation -Savoir animer un réseau de partenariat
	<u>A acquérir au cours de l'activité ;</u> - Aptitude à la négociation - Animation et conduite de réunions

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Relations de travail	
- Internes	Directeur, chef de service, responsables de secteur, conseillers culturels du service, services de la direction, directions départementales, l'exécutif départemental dans le cadre des réunions de secteur
- externes	Les établissements, les associations les organismes et les institutions publiques, les professionnels intervenant dans le champ du spectacle vivant au plan local, régional, national ou international Les acteurs culturels départementaux
Conditions particulières d'exercice	Déplacements fréquents Horaires irréguliers, avec amplitude variable Disponibilité
Moyens mis à la disposition de l'agent	

EXIGENCES DU POSTE

Niveau de formation / diplômes	<u>Requis</u> : Niveau bac + 3 <u>Souhaité</u> : Niveau bac + 5, domaine de la culture De préférence titulaire d'un concours de la fonction publique dans la filière administrative ou culturelle
Expérience	<u>Exigée</u> : expérience professionnelle d'au moins 5 ans au sein dans un organisme, établissement, institution ou association intervenant dans le champ du spectacle vivant <u>Souhaitée</u> : expérience professionnelle d'au moins 10 ans dont une partie sur un poste à responsabilité
Certifications habilitations à jour	
Obligation de formation inhérente au poste et au maintien des habilitations oui non X	

INDÉMNITÉS PARTICULIÈRES LIÉES AU POSTE

- NBI : NON

Pour la filière administrative :

ATTACHE TERRITORIAL G4.1 A6. Autres fonctions

Pour la filière culturelle :

ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE G2.1 A.8 Autres fonctions